

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 06 avril 2012

N° 2012-09

Nombre de délégués en exercice :	16	L'an deux mil douze, le 06 avril à 16 heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	9	
Date de la convocation :	14 février 2012	

Présents : MM. ASTOUL, BONSANG, CAMBON, LAVABRE, MARTY, MASSEGLIA, MOUCHARD, ROUCOLLE et Mme TAURAN.

Absents excusés : MM. AJAS, ASTRUC, BONHOMME, DAGEN, DELMAS, GARRIGUES et SAZY.

Assistaient à la séance : M. GAILLARD (Payeur Départemental),
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

OBJET : Déchetterie de Montaigu-de-Quercy – Elargissement des horaires d'ouverture.

Le Président rappelle que par délibération du 13 avril 2010, le Comité Syndical a approuvé la modification des caractéristiques du poste de gardien de la déchetterie de Montaigu-de-Quercy pour tenir compte notamment du rattachement de 3 Communes supplémentaires à cet équipement.

Compte tenu de l'augmentation régulière de la fréquentation et de la maîtrise des coûts d'exploitation, les élus de la Communauté de Communes Montaigu Pays-de-Serres ont exprimé le souhait de prévoir ½ journée d'ouverture supplémentaire et de modifier en conséquence les caractéristiques de l'emploi de gardien en portant la durée de travail hebdomadaire de 17.5 h à 21 h.

Toutefois, s'agissant d'une modification de durée de service supérieure à 10 %, celle-ci est considérée comme une suppression de l'emploi précédent (17.5 h/semaine), ce qui nécessite la saisine du Comité Technique Paritaire (CTP) et la création d'un nouveau poste.

Le Président propose au Comité Syndical de se prononcer sur cette modification étant précisé que la prochaine réunion du CTP est prévue au mois de juin 2012.

*
**

PREFECTURE
DE TARN-ET-GARONNE
19 AVR. 2012

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve les propositions du Président, à savoir :
 - suppression au 1^{er} juillet 2012 du poste d'Adjoint Technique Territorial créé par délibération du 13 avril 2010, sous réserve de l'avis favorable préalable du Comité Technique Paritaire (CTP),
 - création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial dans les conditions suivantes :
 - emploi (grade) : Adjoint Technique Territorial
 - fonction : gardien de déchetterie
 - durée de travail hebdomadaire : 21h00
 - régime indemnitaire identique à celui en vigueur pour le Personnel Syndical
 - date d'effet : 1^{er} juillet 2012

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE 19 AVR. 2012
ET DE SA PUBLICATION LE 19 AVR. 2012

Montauban, le

Le Président,

Jean CAMBON

Fait et délibéré le 06 avril 2012
Le Président,

Jean CAMBON

PREFECTURE
DE TARN-ET-GARONNE
19 AVR. 2012